

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 10 février 2025, a édicté le règlement temporaire d'urgence en matière de circulation supplémentaire suivant à l'occasion des travaux du syndicat intercommunal SIDERO en vue de la construction d'un bassin d'orage et de la pose de conduites dans la rue de Bridel (CR181) et dans la rue Am Becheler (CR 181) à Bereldange :

Route barrée

Pour la durée des travaux de la phase **phase 6A**, suivant les besoins des travaux, le tronçon de la rue de Bridel (voirie communale), entre l'intersection avec rue am Becheler/rue de Bridel (CR181) et la maison numéro 59, est barré à toute circulation routière.

Signaux colorés lumineux

Pour la durée des travaux de la **phase 4c**, suivant les besoins des travaux, les usagers de la route sont tenus de se conformer aux signaux colorés lumineux installés pour les besoins de la zone de chantier dans la rue de Bridel (CR181), entre la rue de l'Europe et la rue du X Octobre.

DEPLACEMENT temporaire d'un passage pour piétons

Pour la durée des travaux de la **phase 6 (phase 6A, phase 6B, phase 6C)**, suivant les besoins des travaux, le passage piétons dans la rue de Bridel (voirie communale), à l'intersection avec la rue de Bridel (CR 181) et la rue am Becheler (côté latéral de la maison numéro 65), est déplacé devant l'immeuble numéro 59.

Pour la durée des travaux de la **phase 7**, suivant les besoins des travaux, le passage piétons dans la rue du X Octobre, à l'intersection avec la rue de Bridel (CR181) /Am Becheler, est déplacé en-dehors de la zone de chantier.

Pour la durée des travaux de la **phase 7**, suivant les besoins des travaux, le passage piétons dans la rue de Bridel (CR181), à l'intersection avec la rue du X Octobre, est déplacé en-dehors de la zone de chantier.

Durée prévisionnelle du chantier : 580 jours ouvrables.

Début des travaux : 02 septembre 2024 à 8.00 heures

Fin estimée des travaux : 19 mars 2027 à 16.30 heures

Adaptation du plan estimatif de déroulement du chantier :

Phase 1 (phase1A+phase1B) – terminée

Phase 5 - terminée

Phase 4 (phase4A+phase4B+phase4C) prévue à partir de janvier 2025 jusque fin juillet 2025

Phase 6 (phase 6A+phase 6B+phase 6C) prévue à partir de février 2025 jusque fin juin 2026

Phase 2 prévue à partir d'août 2025 jusqu'à fin janvier 2026

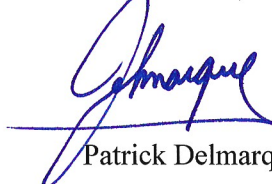
Phase 3 (phase3A+phase3B) prévue à partir de février 2026 jusque fin mai 2026

Phase 7 prévue à partir de mai 2026 jusque fin juillet 2026

Ce nouveau règlement temporaire de circulation est complémentaire au règlement temporaire de circulation édicté par délibération du conseil communal du 3 juin 2024 (point 6a de l'ordre du jour), approuvée par la Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics le 25 juin 2024 et par le Ministre des Affaires intérieures et le 4 juillet 2024, qui reste en vigueur.

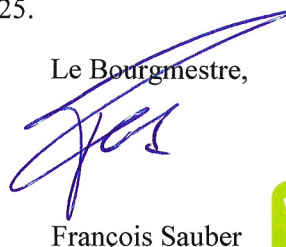
Walferdange, le 10 février 2025.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber

